

DEPARTEMENT

GERS

DCM 2023_0918 / 12

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	6	Pour : 6 Contre : Abstention :

Convocation du :
07/09/2023Date d'affichage :
07/09/2023**Objet : Recrutement d'un agent contractuel**

Acte rendu exécutoire après dépôt à la préfecture

Séance du **Lundi 18 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : MIMOUNI Jean-Luc, Maire.

Membres présents : MIMOUNI Jean-Luc, BATIOU Aline, CAUFFEPÉ-POURCET Jacques, DAMO Danielle, SIMONATO Cédric, DE SOUSA Pamela

Membres excusés : DELAVault Benjamin, SEUBE Sylvie

Membres absents : HAAG Yannick

En application de l'article L 21-2115 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jacques CAUFFEPE-POURCET a été nommé secrétaire.

Objet : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité dû au départ à la retraite de Madame Martine HAAG, il est nécessaire de recruter un agent contractuel. Il précise qu'en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique, le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	Échelon de REMUNERATION
Agent d'entretien – nettoyage des bâtiments communaux	Adjoint technique Adjoint technique ppal 1 ^{er} ou 2 ^{de} classe Agent de maîtrise	De l'échelon 1 à 12 en fonction de la qualification et de l'expérience de l'agent

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent contractuel

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean-Luc MIMOUNI



Pour extrait certifié conforme